



Compte Rendu Audio-conférence du 16/04/2020 **OS/DRFIP Nord**

En préambule, la CGT a tenu à réaffirmer qu'elle s'opposait fermement à la décision prise par le gouvernement de supprimer 5 à 10 jours de congé aux agents confinés ou en télétravail afin que le DRFIP fasse remonter à la Centrale.

La CGT a dénoncé les attaques sur les congés, comme pour celles dans le privé, elle combattrait ces vols de congés inacceptables. Il est inadmissible que les agents des finances auto-financent un quart des absences imposées par le confinement.

Pour la CGT Finances publiques ce n'est pas aux agents de payer !

1°) Sujet sanitaire

Depuis le 16 mars, 36 collègues se sont déclarés atteints du Covid 19.

Sur les derniers cas, 4 sur 5 étaient confinés chez eux. Un collègue du SIP de Maubeuge était en présentiel. Les collègues qu'il aurait côtoyés ont été confinés en quatorzaine et les locaux du SIP ont été désinfectés selon les préconisations du médecin de prévention.

Pour ceux qui ont repris le travail après leur infection, ils sont en télétravail ou intégrés dans un turn over et ne reprennent donc pas de suite.

Le retour au travail est décidé après l'intervention du médecin de prévention qui remet à l'agent un questionnaire et émet une préconisation.

Rupture de stocks pour les gants.

Une nouvelle commande de gel hydroalcoolique a été faite mais celle de février n'est toujours pas arrivée.

En ce qui concerne le nettoyage : la société Onet s'emploie à mettre en place les prestations demandées (à peu près partout).

Un guide des pratiques de nettoyage est sorti : il indique les tâches qui doivent être effectuées par les agents chargés du nettoyage et les agents qui doivent nettoyer leur poste de travail (ils doivent disposer pour cela de gants et de lingettes).

Sur Roubaix, il manquerait des produits desinfectants : ils devraient être livrés demain.

- Calcul des agents en présentiel DRFIP

En tout, 42 % des effectifs travaillent (14,75 % en télétravail et 27 % en présentiel).

Date	Absences liées au COVID	Télétravail	Congés maladie ordinaire	Présents hors télétravail
23/03/20	1777	114	65	833
24/03/20	1733	179	68	846
25/03/20	1650	206	72	835
26/03/20	1745	238	80	703
27/03/20	1776	248	78	707
30/03/20	1768	116	67	816
31/03/20	1670	196	74	819
01/04/20	1600	179	66	885
02/04/20	1883	231	65	580
03/04/20	1637	275	75	766
06/04/20	1696	208	55	810
07/04/20	1682	334	62	675
08/04/20	1528	360	60	813
09/04/20	1609	404	68	676
10/04/20	1552	411	72	712
14/04/20	1561	394	59	708
15/04/20	1481	411	56	775

La CGT a fait remarquer qu'il y avait toujours une grande différence avec les chiffres nationaux. Au niveau national le taux en présentiel est de 17% et dans le Nord 27%.

Aucune instruction pour le moment pour le 11 mai : y aura t il un déconfinement progressif, qui restera en confinement ?

Sur le remboursement des frais de repas, l'instruction est parue. Elle distingue 2 périodes

- du 17 mars au 15 avril 2020 : Barème forfaitaire de 17,50 € par jour travaillé pour les agents en présentiel en joignant une attestation sur l'honneur de l'agent contresignée par le chef de service.
- A partir du 16 avril 2020 : l'instruction prévoit la fourniture de justificatifs.

La CGT est intervenue pour dénoncer la situation : comment les collègues vont ils pouvoir fournir un justificatif alors que les commerces sont fermés. Faut il le ticket de caisse de la grande surface avec les produits servant à la confection du repas ?

La direction essaie de trouver une solution plus pratique qui respecte la circulaire et qui facilite la démarche des agents.

2 précisions apportées par la DRFIP :

Un agent en présentiel le matin ne doit pas être mis en mission l'après midi si il ne travaille pas.

Un collègue qui travaille le matin et repart lorsque ses missions prioritaires sont finies est considéré comme ayant accompli sa journée de travail (pointage corrigé)

2°) Campagne IR

En préambule la CGT a réaffirmé sa demande de décalage de la campagne IR bien au-delà de 19 avril.

La santé des agents doit passer avant tout autre considération.

Réponse de la direction

Les dates ont été définies par le ministre et ne seront pas reportées :

20 avril 2020 : envoi des déclarations et début des déclarations internet.

04 juin 2020 : Fin des déclarations internet

11 juin 2020 : Fin des déclarations papier.

(Les dates ont été inversées)

Au niveau de la protection sanitaire, un protocole va être validé par la médecine de prévention de la centrale.

Moins de présentiel possible

Autre organisation du travail par rapport aux campagnes habituelles.

Le DRFIP annonce qu'il y a eu une audio- conférence la veille avec les chefs de SIP sur la mise au point de cette campagne.

Campagne uniquement déclarative : répondre aux e-contacts, téléphone, saisie des déclarations.

Pas de plateau téléphonique dans les SIP.

La DG recommande un plafond de 40 % des personnels des SIP en présentiel. A la DRFIP on fera en sorte d'être sous ce plafond avec un maximum d'agents en télétravail.

88 collègues seront en travail à distance pour le e-contact (PCRP, auditeurs, DAJ, vérificateurs..).

Elle se déroulera en 2 temps : du 20 avril au 10 mai et du 10 mai au 11 juin.

Sur la première période : pas d'accueil physique même sur rendez vous. Privilégier le canal e contact et le renseignement par téléphone.

Le nombre de postes en décroché étant plus limité, pour éviter un délai d'attente, orienter les appels sur les numéros nationaux.

105 agents travaillant en SIP seront équipés d'ordinateur pour faire du télétravail.

Formation des agents: module e-formation ; documentation en pdf ; messagerie sur Ulysse...

Local : pas à pas...

La CGT est intervenue sur les conditions de travail du CPS durant la campagne IR. Il est prévu que 5 collègues du CPS relais reviennent en présentiel, de plus il n'y aura plus de turn over pour les agents du CPS fixe.

En tout il y aura 24 collègues en présentiel, nous avons interpellé la direction sur les conditions sanitaires compte tenu du nombre important de collègues présents.

Sur la protection sanitaire, le DRFIP a répondu que les agents étaient étalés dans le service. La CGT a posé la question sur le port de masques. Pour le DRFIP, comme les agents sont en plateau, il faut poser la question à la DG.

Pour les agents empêchés du CPS, des téléphones professionnels et 12 PC portables devraient être mis à leur disposition dans le cadre du télétravail (une centaine de téléphones sont commandés pour l'inter-région).

Pour les collègues en télétravail qui se sentent isolés, nous avons demandé si une réunion en audio-conférence pourrait avoir lieu entre eux et le chef de service. Le DRFIP fera un rappel en ce sens.

Ces nouveaux « télétravailleurs » n'ont pas de statut à l'instar de ceux qui se sont portés volontaires lors de la campagne. La DRFIP leur adressera un courriel personnel pour formaliser ce statut.

Il y aura un message sur Ulysse 59 pour les agents en télétravail.

Comment est traité un accident pour un agent en télétravail ?

Réponse : engagement de la DRFIP qu'il sera considéré comme un accident de service.

Pour la saisie des déclarations, il n'y aura pas de sortie des déclarations hors des CFP. Certains chefs de service envisagent de scanner les déclarations sur les boîtes personnelles des agents en télétravail.

La CGT a demandé les dates fin de saisie dans Iliad, la date d'extraction et d'homologation qui n'avaient pas été mentionnées dans le calendrier.

Afin que les avis puissent sortir en septembre, elles devraient être identiques à l'année précédente. Pour mémoire, l'année dernière la fin de saisie et d'extraction étaient fixées au 28 juin 2019 et l'homologation au 17 juillet).

La date de dépôt des déclarations étant fixée cette année au 11 juin, cela laisse peu de temps compte tenu d'un présentiel restreint pour finir dans les temps...

La DG compte sur la diminution de la déclaration papier avec internet et la déclaration automatique.

Ouverture du courrier à J+1 ou +2.

Pour la période postérieure au 11 mai, aucune instruction. La DGFIP attend la présentation de la campagne par le ministre lundi prochain.

Questions diverses

Compte tenu du déroulement de la campagne IR, le sujet sanitaire ne devrait il pas être soumis au CHSCT ?

Un CHSCT national devrait se tenir sur le sujet la semaine prochaine dont les mesures seront déclinées au plan local.

Les contrôleurs stagiaires devront arriver dans les directions après le 11 mai, seront ils en télétravail ou en présentiel ?

Les mouvements nationaux (A,B,C) ayant été repoussés, les mouvements locaux ne pourront être faits avant fin juillet.

Message dans Ulysse sur les violences conjugales : rappel du 3919.

La CGT avait posé une question concernant les SIE : la saisie des avisir etait elle dans le PCA ? La DG a étendu les missions prioritaires dans les SIE aux avisir.

A nouveau la CGT a interrogé le DRFIP sur l'application hétérogène du PCA au bon vouloir des chefs de services.

Nous restons à votre disposition,n'hésitez pas à nous contacter.

Les représentants CGT Finances Publiques 59